



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse :</b>	30.08.2023
<b>Titre du projet du marché</b>	Renaturation du Buron
<b>Forme / genre de mise en concurrence</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
<b>ID du projet</b>	262549
<b>N° de la publication SIMAP</b>	1354583
<b>Date de publication SIMAP</b>	18.08.2023
<b>Adjudicateur</b>	Yverdon-les-Bains, service des Travaux et de l'Environnement
<b>Organisateur</b>	Yverdon-les-Bains, service des Travaux et de l'Environnement, à l'attention de Younes Seghrouchni, Rue de l'Ancien-Stand 4, 1401 Yverdon-les-Bains, Suisse, E-mail: younes.seghrouchni@yverdon-les-bains.ch, URL www.yverdon-les-bains.ch
<b>Inscription</b>	Sur simap, pas de délai
<b>Visite</b>	Pas de visite prévue
<b>Questions</b>	08.09.2023, sur simap
<b>Rendu documents</b>	29.09.2023 à 11h00, le timbre postal ne faisant pas foi. Un exemplaire papier et un clé USB
<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre
<b>Type de procédure</b>	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
<b>Genre de prestations / type de mandats</b>	CPV: 71240000 - Services d'architecture, d'ingénierie et de planification, 71420000 - Services d'architecture paysagère
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	Renaturation du Buron Lot n°: 1 : Embouchure et le tronçon T1 sur le secteur de la plage Lot n°: 2 : Tronçons T2 à T7 Les prestations se réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA sur les prestations. Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.
<b>Communauté de mandataires</b>	Admise.
<b>Sous-traitance</b>	Non admise.
<b>Mandataires préimpliqués</b>	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
<b>Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts</b>	Antoine Sauser, ville d'Yverdon-les-Bains, STE, responsable administratif ; Younes Seghrouchni, ville d'Yverdon-les-Bains, STE, chef de projet Jean-Michel Imer, ville d'Yverdon-les-Bains, STE, chef de projet Jean-Christophe Dufour, DGE EAU, chef de projet Jean-Pierre Bolli, Techdata, secrétariat d'appel d'offres.
<b>Conditions de participation</b>	Engagement sur l'honneur
<b>Critères d'aptitude</b>	Quatre références de bureau de moins de 10 ans, comprenant les phases SIA 32 à 53 et des prestations similaires à celles demandées dans le présent cahier des charges pour chacun des domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de cours d'eau, hydraulique ;</li> <li>• Stabilisation de berges, génie civil ;</li> <li>• Aménagements paysagers ;</li> <li>• Création de biotopes aquatiques et riverains, biologie appliquée.</li> </ul>

Attestation du soumissionnaire que les personnes-clés proposées dans son offre sont disponibles et travaillent effectivement pour le mandat. Le remplacement d'une ou des personnes-clés n'est pas possible sans autorisation écrite du MO. Le temps d'introduction sur le projet des nouvelles personnes-clés est à charge du mandataire. Si les personnes-clés dans l'offre ne travaillent pas sur le mandat, le MO est en droit de résilier le contrat. Ce motif de résiliation n'est pas considéré comme une résiliation inopportune.

<b>Critères d'adjudication / de sélection</b>	<p>1 – Organisation 25%</p> <p>1.1 Chef de projet : Expérience et 2 références similaires. 5%</p> <p>1.2 Chef de projet adjoint : Expérience et 2 références similaires. 5%</p> <p>1.3 Responsable génie civil : Expérience et 2 références similaires. 5%</p> <p>1.4 Responsable environnement : Expérience et 2 références similaires. 5%</p> <p>1.5 Organisation et responsabilité 5%</p> <p>2 – Prix 40%</p> <p>2.1 Montant total vérifié et corrigé le cas échéant des honoraires du lot (TTC) et après déduction du rabais éventuel. 35%, méthode linéaire</p> <p>2.2 Crédibilité de l'estimation du volume de travail. 5%</p> <p>3 – Qualité 30%</p> <p>3.1 Méthodologie et compréhension du cahier des charges. 20%</p> <p>3.2 Planning proposé avec prestations nécessaires à la réalisation du projet, livrables et séances. 5%</p> <p>3.3 Analyse des risques, des points critiques du planning et mesures proposées pour leur maîtrise. 5%</p> <p>4 – Durabilité 5%</p> <p>4.1 Organisation environnementale du soumissionnaire pour satisfaire les attentes du client. 5%</p> <p>Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5</p>
<b>Indemnités / prix :</b>	Pas d'indemnité

#### Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

<b>Qualités de l'appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.</li> <li>• La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.</li> <li>• Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022)</li> <li>• La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.</li> <li>• Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.</li> <li>• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.</li> <li>• La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).</li> <li>• Les délais sont corrects.</li> <li>• Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).</li> <li>• Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnés et corrects.</li> <li>• L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème, conformément au règlement SIA 144 (2022).</li> </ul>
<b>Manques de l'appel d'offres</b>	-
<b>Observations de l'OMPr</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.</li> <li>• L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.</li> <li>• Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.</li> </ul>

